

QUESTIONS À...

LAURE BERTHIER, directrice de l'Arfab(1):

« Se former plutôt que de s'enfermer dans sa bulle »



Comment se répartit votre activité ?

Avec 200 stages, ce qui représente environ 30000 heures de formation, suivis par 1750 personnes, nous avons progressé de 45 % par rapport à l'exercice précédent. Plus précisément, les artisans et leurs conjointes représentent 40 % de nos stagiaires, et les salariés, le reste. En fait, 20 % de notre public se forme et ce sont toujours les mêmes qui s'inscrivent.

Peut-être que l'image de la formation demeure pour certains rebutante car assimilée, à tort, à de la théorie ou à l'école. Pour 2009-2010, j'aimerais convaincre les chefs d'entreprise que pendant les périodes de crise, il existe deux attitudes : soit s'enfermer dans sa bulle, soit anticiper et profiter d'un creux dans le carnet de commandes pour se former et se préparer pour de nouveaux marchés, en particulier ceux ayant trait à l'énergie.

Quelle est votre offre sur ce sujet ?

Nous proposons trente-neuf stages différents sur la thématique du développement durable, dont seize stages visent l'obtention des qualifications dans les domaines du solaire, de la chaudière bois, de la pompe à chaleur, du plancher chauffant, etc. Il s'agit de programmes de deux à quatre jours, dont les entreprises sont très demandeuses. Les seize autres stages sont des Feebat, formations aux économies d'énergie dans le bâtiment, qui se déroulent en trois fois deux jours. Jusqu'à très récemment, elles attiraient essentiellement les professionnels de l'électricité et de la plomberie. Aujourd'hui, on trouve également 39 % d'entreprises dans le gros œuvre et 18 % dans le second œuvre intérieur.

Quelle est la part des formations à la sécurité ?

La plus importante puisque la loi imposant ces formations, les artisans inscrivent leurs compagnons aux stages de montage d'échafaudage, de dépose d'amiante non friable ou encore de conduite de mini-engins de chantier. Dans ce domaine, nous voulons aller plus loin et la Bretagne est une région pilote : en partenariat avec l'OPPBT (Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics), en octobre dernier, a été lancée une formation « responsable de la prévention ». Ce programme se déroule en deux temps : un stage de deux jours où le chef d'entreprise va mesurer ce qui est à faire dans sa société et élaborer un plan d'action de quatre ou cinq points. Puis, deux mois plus tard, le chef de chantier viendra cinq jours pour mettre au point ces actions.

Quel est pour l'entreprise le coût financier de ces formations ?

En général, l'entreprise est sollicitée à hauteur de trente-cinq euros par journée de formation. Bien sûr, cela coûte beaucoup plus cher, mais nous allons chercher des financements auprès des FAF (fonds d'assurance formation), mais aussi du conseil régional ou de l'Etat. L'idée est que les coûts soient abordables, afin que le prix ne soit pas un frein à la formation, mais nous sommes opposés à la gratuité de ces dernières. Sur les Feebat, les stagiaires sont remboursés à 95 % du coût pédagogique et, en plus, ils perçoivent un forfait de deux cents euros par jour pour le gîte et le couvert. En fait, il s'agit d'une mesure incitative pour compenser l'absence dans l'entreprise de la personne.

PROPOS RECUEILLIS PAR NATHALIE BOUGEARD ■

(1) Association régionale de formation des artisans du bâtiment.